

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU LUNDI 4 MARS 2019 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 4 mars 2019 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Madame Catherine BIGAY, Messieurs Rémy ARQUILLERE, Fabrice PETELET, et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Corinne THIVANT donne pouvoir à Monsieur Didier RICARD Monsieur GITENET Laurent, Mesdames Christine DURAND, Fabienne MÉANT, Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

#### **\* Aménagement du bourg**

Les travaux d'aménagement de la partie nord du bourg avancent à grands pas. L'entreprise EIFFAGE, titulaire du marché, gère les petites demandes ou observations des riverains, sans problème particulier.

Roannaise de l'Eau est intervenue pour le remplacement de deux traversées du réseau d'assainissement collectif. Il s'agissait d'un chantier conséquent malgré tout, réalisé sous circulation. Les travaux en sous-sols sont ainsi terminés.

Les eaux pluviales sont gérées par des noues. Deux platanes ont été abattus par l'entreprise et stockés sur le terrain communal à Arçon. La mairie a reçu trois demandes pour exploiter le bois de chauffage. Le broyat a été récupéré par la Mairie et les agents communaux ont commencé à s'en servir pour du paillage, notamment sous les rosiers.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à Roannais agglomération pour l'obtention de deux abri-bus. Il n'y a pas de réponse écrite pour le moment. Monsieur COIFFET a indiqué qu'il allait étudier le dossier, même s'il est arrivé un peu tardivement. Monsieur le Maire s'étonne d'une telle réaction, le service Transports de Roannais Agglomération ayant été invité à toutes les réunions en amont mais n'ayant jamais répondu présent. Les plans seront toutefois fournis afin que le bureau d'études puisse prévoir l'implantation. À la dernière réunion de chantier, Monsieur CHERPIN, maître d'œuvre a indiqué que le dossier était en bonne voie pour un abribus.

Au niveau du planning, les travaux devraient être terminés fin mars : stabilisé, enrobé parking et entrées cochères, bétons désactivés. Le tapis d'enrobé sera réalisé par le Département, entre le 15 et le 18 avril. Le Département n'a pas encore attribué le marché « Enrobés » pour l'année 2019.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la réunion de chantier du 7 mars, un point financier sera fait car le marché ne devant pas atteindre les montants signés, il serait possible de faire les désactivés devant les portes des maisons de la Rue de la Côte Roannaise.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a reçu une demande pour goudronner l'Impasse de Picardières. Un devis a donc été demandé à l'entreprise EIFFAGE. Il s'élève à 15.000,00 € HT, pour 510 m<sup>2</sup>. Ces

travaux pourraient faire l'objet d'un programme de voirie, avec l'obtention d'une subvention de la part du Conseil Départemental de la Loire. D'autres devis seront demandés.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE demande s'il serait possible de combler le fossé derrière les platanes afin de faciliter l'entretien, et de redresser la croix situé au carrefour du Chemin de Vers Mont. Monsieur le maire répond qu'il a fait la demande pour combler le fossé. Le maître d'œuvre n'est pas d'accord, le fossé ayant un intérêt dans la gestion des eaux pluviales. Concernant la croix, elle sera enlevée par l'entreprise en charge des travaux. À voir pour la restaurer.

## **APPROBATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la nécessité de formaliser la carte des voies communales.

Il présente le tableau de classement de la voirie communale conforme à la réalité du terrain. Monsieur le Maire demande l'actualisation du tableau de classement des voies communales conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière.

Considérant que l'actualisation du tableau de classement de la voirie communale ne nécessite pas une enquête publique puisqu'elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 28682 m de voies publiques, dont 26392 m à caractère de chemin, 1203 m à caractère de rue et la surface totale des place de 3262 m<sup>2</sup> (équivalent à 1087 m de long pour une largeur moyenne d'emprise de 3 m), et 13790 m de chemins ruraux.
- 2) Dit que ce tableau sera actualisé en fonction des créations de voies, des classements de chemins ruraux en voies communales et des déclassements de voies communales en chemins ruraux.
- 3) Autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **Actualisation de la voirie classée dans le domaine public communal dans le cadre de la DGF**

Monsieur le Maire expose qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes, figure le linéaire de la voirie communale. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Sous-Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2334-1 à L2334-23 ;

VU l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

VU les décrets n°64 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales ;

VU le décret n°76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

VU le Code de la Voirie Routière (et notamment ses articles L.141-1 à L.141-12) déterminant le droit applicable à la voirie communale ;

CONSIDÉRANT que la longueur retenue au titre de la DGF au 1<sup>er</sup> janvier 2019 était de 15,021 km ;

CONSIDÉRANT que l'actualisation de la voirie classée dans le domaine public n'a pas été effectuée depuis plusieurs dizaines d'années ;

CONSIDÉRANT le recensement effectué par les services municipaux et validé par les services du Département, dans le cadre de la convention « Ingénierie Voirie Communale » ;

CONSIDÉRANT la délibération en date du 4 mars 2019 approuvant le nouveau tableau de classement de la voirie communale ;

CONSIDÉRANT que le linéaire réel au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 28682 m, soit 13661 m de différence

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Arrête le linéaire de la voirie communale à 28682 m
- 2) Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF 2021 ;
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente décision.

### **FORÊT DE REBRUNS : LISTE DES AFFOUAGISTES**

Monsieur le Maire ayant rappelé les critères légaux permettant de déterminer les ayants-droit (habitants de la section de commune de Rebruns depuis plus de 6 mois, sans compter les résidences secondaires), le Conseil Municipal approuve la liste réactualisée des affouagistes de la Forêt de Rebruns pour l'année 2019.

<b>NOM-PRENOM</b>	<b>ADRESSE</b>
M.et Mme AUROY Jacques	Rébruns-42310 CHANGY
Mme BARBANT Georgette	Rébruns-42310 CHANGY
M. BAILLON Cédric Melle MOUILLEVOIS Karine	Rébruns-42310 CHANGY
Mme BIANCARDI Gisèle	Rébruns-42310 CHANGY
M. BLIAULT Rémy Melle VIAL Aurélie	Rébruns – 42310 CHANGY
M. CORNELOUP Grégory Mme MATTHIEU Tatiana	Rébruns – 42310 CHANGY
M. et Mme COTE Daniel	Rébruns-42310 CHANGY
M. FARGUES Luc Melle MARX Catherine	Rébruns-42310 CHANGY
M. FERRANDO Sylvain	Rébruns – 42310 CHANGY
M. GARNIER Romain Melle HUGUES Violaine	Rébruns – 42310 CHANGY
M. et Mme GIRARD Philippe	Rébruns-42310 CHANGY
M. GIRBAS Patrick Melle MOUSSIÈRE Pascale	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme MAISONHAUTE Gabriel	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme MOUILLÈRE Roger	Rébruns-42310 CHANGY
Mme MOUILLÈRE Andrée	Rébruns-42310 CHANGY
Mlle MOUILLÈRE Perrine M. RICARD Rémi	Rébruns-42310 CHANGY
Mme PELNARD Paulette	Rébruns-42310 CHANGY
M. REY Mlle CHRISTOPHE	Rébruns – 42310 CHANGY
M. et Mme RIMOUX Jean-François	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme ROBERT Marc	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme SALAMANI Alain	Rébruns-42310 CHANGY
M. VIAL Jacques	Rébruns-42310 CHANGY
M. et Mme VIAL Sébastien	Rébruns – 42310 CHANGY

## **ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

### **\* Suivi PLH**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les services de Roannais Agglomération pour faire un point sur l'avancement du PLH et sur le niveau de mobilisation de ses aides, au regard des enjeux présents sur le territoire de la commune.

### **\* RGPD**

Le Règlement Général pour la Protection des Données est entré en vigueur le 25 mars 2018. À partir de cette date, toutes les entreprises ou collectivités, quelle que soit leur taille, doivent s'y conformer. Roannais Agglomération est en train d'étudier la mise en place d'un DPO (Digital Protector Officer) mutualisé, moyennant une participation de 1 € par habitant.

## **COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS**

### **\* Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 6 février 2019**

Monsieur le Maire présente un compte-rendu du Comité Syndical :

- Information sur les décisions prises en vertu des délégations du Comité Syndical : attribution d'une prime exceptionnelle de 1.000,00 € par agent.
- Engagement et mandatement des dépenses avant l'adoption du budget
- Questions diverses : Réhabilitation du réservoir de Saint Pierre Laval, démarche avec le cabinet CTR pour optimiser les cotisations sociales, Avenir du syndicat

### **\* Comité de rivières, le 12 décembre 2018**

### **\* Réunion cantonale, le 31 janvier 2019**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de cette rencontre avec les conseillers départementaux. Durant cette réunion, il a été exposé la répartition des trois enveloppes cantonales :

- Enveloppe territorialisée : 560.000,00 € d'attribution, pas de demande de la commune
- Enveloppe voirie : 680.000,00 € d'attribution, subvention sollicitée 17.237,00 €
- Enveloppe solidarité : 235.000,00 € d'attribution, pas de demande de la commune.

Il a également été présenté les aides aux associations. Pour la commune de Changy, l'association La Boule Changynoise a obtenu une aide pour l'achat d'équipements sportifs.

### **\* Commission Culture, Roannais Agglomération**

Madame Catherine BIGAY présente un compte-rendu de cette réunion ayant pour mission d'installer cette Commission Culture. 25 % du personnel de Roannais Agglomération travaille pour la Culture. Ce domaine de compétence représente 4,9% du budget de Roannais Agglomération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* L'assurance maladie souhaite communiquer sur le Dossier Médical Partagé. Une information sera faite dans le prochain Flash Infos.

\* Grand Débat National : Un cahier de doléances a été ouvert en mairie. Il n'y a pas eu de production d'écrits sur ce cahier. Un mail a été reçu et transmis directement en Sous-préfecture.

\* L'Union des Communes Rurales de la Loire organise un colloque le jeudi 14 mars 2019 à 18h00 à PONCINS.

\* Monsieur le Maire présente le courrier de Madame GIRARD, ancienne présidente du Club de l'Amitié, remerciant la Mairie pour tous les services rendus. Il donne également lecture du courrier de Monsieur VERNAY, nouveau président du Club.

.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu <b>Le LUNDI 8 AVRIL 2019 à 20H00</b></p>
---